



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane GODARD	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-	COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PREAMBULE

Procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2023.